

Au programme de la concertation

ATELIER 1

JEUDI 25 février à 18h30
Salle des fêtes / Thodure



État des lieux
Recueil des attentes
et craintes

ATELIER 2

Date et heure à définir



Exploration
des scénarios
d'aménagement

PLENIERE

Date et heure à définir



Restitution
du projet
final validé

Ce projet d'aménagement s'inscrit dans le cadre du Contrat de bassin Bièvre Liers Valloire - Sanne. Un programme d'actions multithématique sur 3 ans visant à préserver la ressource en eau et les milieux naturels liés. Il est piloté par la Commission Locale de l'Eau.



CONTRAT DE BASSINS

Bièvre Liers Valloire - Sanne

Notions et règles de participation pour la co-construction du projet

Ce projet est sous la maîtrise d'ouvrage du SIRRA dans le cadre de sa compétence GEMAPI.



366, rue Stéphane Hessel
ZAC des Basses Echarrières
38 440 Saint-Jean-de-Bournay
04 74 59 73 08
contact@sirra.fr
www.sirra.fr

Il bénéficie du soutien financier de ses partenaires.



**ICI,
ON SE MOBILISE
POUR VALORISER NOTRE
ENVIRONNEMENT ET SE
PROTEGER DES CRUES**

Venez co-construire le projet de restauration hydromorphologique et de prévention des inondations du torrent de la Pérouse entre l'amont du gué des Fontaines sur la commune de Viriville et la confluence avec le Rival sur la commune de Thodure.



PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX, ce que le projet doit résoudre

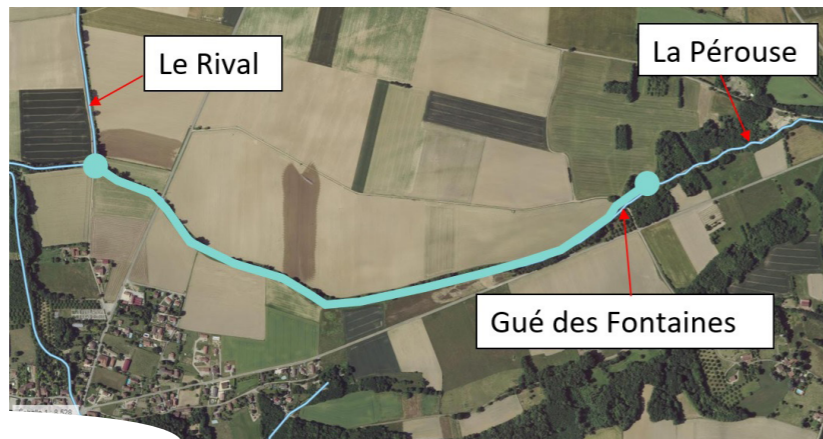


- Des dépôts importants de sédiments nécessitant des curages réguliers
- Un tracé rectiligne et une morphologie de « lit en toit » (niveau du fond de lit plus élevé que le niveau du terrain naturel) avec présence de digues instables
- Un cours d'eau envahi de nombreux massifs de Renouée du Japon appauvrissant la qualité du milieu
- Des berges et digues existantes fragiles augmentant le risque de rupture de digues et d'inondations des zones protégées par ces ouvrages.

PARTICIPEZ À LA CO-CONSTRUCTION DU PROJET DE RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS DU TORRENT DE LA PÉROUSE

Le périmètre de l'étude

Linéaire de près de 2 km en partie terminale du torrent de La Pérouse, entre l'amont du gué des Fontaines (à Viriville) et la confluence avec le Rival (à Thodure).



Un projet piloté par le SIRRA
Le Syndicat isérois des rivières Rhône aval exerce la nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) portée par les intercommunalités sur les bassins versants des affluents de rive gauche du Rhône dans le département de l'Isère.
WWW.SIRRA.FR

POURQUOI UNE CONCERTATION ?

Des réunions de concertation sont organisées dans le but de co-construire l'avant-projet avec l'ensemble des riverains concernés. Ces réunions vont permettre de recueillir votre vision du projet, vos attentes et vos craintes vis à vis des aménagements. Les ateliers proposés permettront d'aboutir à l'établissement d'un scénario qui fera le plus consensus.

Présenter le projet hydraulique et environnemental
Enrichir le projet grâce à **L'INTELLIGENCE COLLECTIVE** des habitants et acteurs du projet
Recueillir **LES CRAINTES ET LES ATTENTES** sur le projet
Répondre aux questions et interrogations sur le projet

Le maître d'ouvrage veille à ce que les débats se déroulent dans **UN ESPRIT D'ÉCOUTE, DE BIENVEILLANCE ET D'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT DES AVIS**. Chaque participant peut faire entendre sa voix, quel que soit son rapport au projet. L'ensemble des contributions recueillies sont consignées dans le bilan. **Le maître d'ouvrage reste décisionnaire** sur l'intégration ou non des contributions au projet : il s'engage à revenir vers les participants pour présenter le bilan et expliquer ses décisions.

Les règles de la concertation

Etape à laquelle s'intègre le processus participatif.
A partir de l'esquisse projetée, il s'agit de faire naître un projet répondant au mieux aux attentes de toutes les parties prenantes, tout en se conformant aux contraintes financières du maître d'ouvrage.
Les étapes suivantes seront amorcées si l'AVP est validé.

Le phasage

Phase avant-projet (AVP)
février-mai 2021

Phase projet (PRO)

Instruction réglementaire et contractualisation foncière

Phase travaux

Février > mai. 2021

CONCERTATION des différentes parties prenantes au projet

Mai > juin 2021

Rédaction du **BILAN** de la concertation

ÉTUDE DU BILAN de la concertation par le maître d'ouvrage

RESTITUTION du bilan et réponse du maître d'ouvrage

Les étapes de la concertation